Réf. Farde e-Assemblées : 2562058

N° OJ : 53

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Culture.- Asbl "Brufête".- Subside d'investissement : 53.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Brufête";

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 53.800,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023 à l'attention de l'asbl "Brufête" en complément pour la constitution et la valorisation du parcours d'art mural et l'acquisition d'équipements divers (n° de projet HF10-228-2009).

Article 2 : La dépense en article 1 sera couverte par un emprunt.

Annexes :